



Le règlement de l'association Tang Koala

REGLEMENT relatif aux échanges

1 - Buts du programme

L'association a pour but d'offrir aux élèves la possibilité de participer à un échange de quatre semaines avec l'Australie. Ceux-ci s'engagent, solidairement avec leur famille, à élaborer un projet d'échange personnel, à voyager et à recevoir un jeune Australien pour la même durée. Ce projet pourra être réalisé par l'élève lui-même, éventuellement avec l'équipe éducative de son établissement scolaire. Cette expérience devrait permettre aux élèves:

- d'acquérir une compétence accrue dans la langue du pays d'accueil.
- de se renseigner directement sur le contenu, les idées, les problèmes relatifs à la région qu'ils visiteront.
- de mieux comprendre la société d'accueil, d'en apprécier la richesse et la culture, mais aussi de réfléchir sur les croyances, les traditions et l'histoire qui lui sont propres.
- de comparer et d'expliquer les différences et les similitudes avec leur pays et leur école.
- d'acquérir une meilleure compréhension de soi et des autres.
- de partager la vie d'une famille et d'en accepter la façon de vivre.
- de favoriser la création d'amitiés futures.

Un stage d'une journée obligatoire s'intègre à la réalisation de ce projet. Le comportement pendant ce stage sera déterminant pour la poursuite du projet. L'association se réserve le droit de refuser un candidat dont le comportement serait incompatible avec la réussite de l'échange.

Un bilan sera fait à la fin du séjour. Le journal de bord sera remis à cette occasion aux responsables.

2 - Elèves

Les élèves désireux de participer au programme d'échange doivent:

- être inscrits en 3ème, 2nde ou 1ère et avoir entre 15 et 17 ans au moment de l'échange.
- être assez mûrs pour participer à cette expérience et être prêts à vivre comme un membre de la famille d'accueil,
- être prêts à se séparer de leur famille et de leurs amis habituels pour une durée de 4 semaines comprenant les fêtes de Noël et du jour de l'an.
- être capables de communiquer avec autrui et de respecter les règles sociales du pays visité, en particulier s'engager à ne commettre aucun délit. L'association se réserve le droit de se retourner contre les familles en cas de préjudice moral à son encontre.

3 - Parents

Les parents doivent s'en remettre à la compétence et au jugement des accompagnateurs pour tout changement de famille au cours du séjour en Australie.

Nous leur conseillons de ne contacter leur enfant qu'après un temps raisonnable d'adaptation d'environ une semaine.

4 - Familles d'accueil

Recevoir un élève étranger est une expérience enrichissante pour les familles d'accueil, c'est aussi une responsabilité qui ne doit pas être prise à la légère.

Elles doivent s'efforcer d'être disponibles, être prêtes à ouvrir leur foyer, à nourrir et loger l'élève, à lui offrir les soins et l'attention nécessaires. Quelques regroupements collectifs sont

prévus à Perth et à la Réunion afin de faciliter la rencontre entre les jeunes et entre les jeunes et leurs accompagnateurs. Ces regroupements sont **obligatoires**.

5 - Calendrier d'échange

Les échanges ont lieu selon un calendrier défini par le Conseil d'Administration.

Les élèves australiens séjournent **4 semaines à La Réunion de fin juin à fin juillet**.

Les élèves réunionnais séjournent **4 semaines en Australie de fin décembre à fin janvier**.

La partie "voyage" est organisée par une agence de voyages agréée.

Tout dossier incomplet aux dates fixées par le calendrier sera rejeté. (Les rappels multiples entraînent un surcroît de charges pour l'équipe des bénévoles qui assurent la bonne marche de l'association).

6 - Renseignements, Inscriptions

Tél: 06 92 35 56 41

Email: tang.koala.re@gmail.com

Site Internet : www.tang-koala.re

Les documents suivants sont à adresser au secrétariat :

Le dossier comprend 8 pages. Un exemplaire numérique, rempli à l'ordinateur sera envoyé à l'adresse mail du secrétariat (cf rubrique « s'inscrire »). Un exemplaire papier avec photo, signé et agrafé sera envoyé par voie postale au secrétariat, ACCOMPAGNE de 3 chèques du montant total de l'échange (soit 500+500+600) et de 3 enveloppes TIMBREES et libellées à votre adresse.

Association TANG KOALA

Secrétariat

Mickaël Hoarau

46 rue Lucine Gasparin

97430 LE TAMPON

Passeport : sa validité doit être de 6 mois à la date de départ d'Australie. Il vous sera demandé à la journée de préparation d'octobre ainsi que 2 photocopies de la 1ère page. Préparez-le dès maintenant !

7 - Cotisation annuelle

Les familles qui désirent participer aux activités de Tang Koala doivent adhérer à l'association.

Le montant de l'adhésion est fixé à € 25 par année civile pour les membres actifs et pour les membres bienfaiteurs, la cotisation est laissée à leur libre appréciation.

8 - Paiement du programme d'échange

Le coût global de l'échange s'élève à 1650 Euros

Cette somme forfaitaire comprend :

- l'adhésion à l'association durant les deux années civiles nécessaires à l'accomplissement de l'échange, soit 2 fois 25€ = 50€
- Le billet d'avion, le visa, les taxes d'aéroport, l'assurance.

- Les frais de location de salles pour les réunions de préparation à l'accueil (mai) , au voyage(novembre),l'assemblée générale, les divers regroupements.
- Les frais de fonctionnement de l'association tout au long de l'année.
- La participation aux frais inhérents à l'échange des accompagnateurs (à noter que les accompagnateurs sont des membres bénévoles de Tang-koala, non rémunérés pendant le séjour en Australie).

Les chèques seront encaissés selon le calendrier suivant :

Cas n°1 : accueil en 1er, suivi du voyage :

- 1er chèque (550€ dont adhésion) : encaissé dès réception du dossier.
- 2ème chèque : en avril-mai, avant la réunion de préparation à l'accueil.
- 3ème chèque : en octobre-novembre, réajustement éventuel si forte augmentation des billets d'avion.

Cas n° 2 : voyage en 1er, suivi de l'accueil en juin-juillet :

- 1er chèque : encaissé dès réception du dossier
- 2ème chèque : octobre (avant réunion de préparation au voyage)
- 3ème chèque : début décembre

ATTENTION : La réception du dossier par le secrétariat et l'encaissement du 1er chèque ne garantit pas automatiquement une place à votre enfant car notre nombre dépend du nombre de dossiers australiens que nous recevons. Une réponse ferme et définitive vous sera donnée en mars-avril (pour un accueil en juillet) et au plus tard mi-octobre pour le voyage de décembre-janvier. Dans le cas où votre enfant n'aurait pas eu de correspondant, Tang-koala vous remboursera la totalité des frais engagés une fois déduite une somme forfaitaire de 100€ (adhésion + frais de gestion du dossier).

Par contre, en cas de désistement de votre part ou attitude inappropriée pouvant porter atteinte à l'image de l'association, la somme forfaitaire de 200 euros sera retenue (frais de gestion) ou, si l'échange est en cours, 500 euros.

9 - Accompagnateurs

Les accompagnateurs sont des membres de l'association : leur candidature devra être adressée par écrit au siège de l'association. Ils sont proposés par le bureau de l'association et approuvés par le Conseil d'Administration.

Ils s'engagent à respecter la charte de l'accompagnateur et notamment à participer activement au fonctionnement de l'association pour une durée minimum de trois années.

10 - Santé

Le questionnaire de santé fourni par l'association dans le dossier d'inscription doit être complété scrupuleusement et honnêtement par les parents. Un certificat médical en double exemplaire sera en outre distribué aux parents lors de la journée de préparation au voyage. Ce dernier devra être rempli par le médecin traitant dans le mois précédant le départ et les parents complèteront les parties concernant les non-autorisations de sorties ou interdictions de certains sports. Ce document sera remis aux accompagnateurs à l'aéroport et un exemplaire sera donné à la famille australienne de votre enfant.

Tout traitement en cours devra être signalé à l'accompagnateur. Toute hospitalisation dans le mois précédant la date du départ en Australie annulera ce départ. Les frais d'hospitalisation et de santé, aimablement acquittés sur place par l'association, seront pris en charge par l'assurance ou la mutuelle de la famille du jeune et intégralement remboursés à l'association dès la fin de l'échange, dans la limite de trois mois.

11 - Sécurité

Les parents devront impérativement fournir une adresse et un numéro de téléphone où les joindre pendant le séjour de leur enfant en Australie. Les parents absents du département pendant le séjour de leur enfant en Australie doivent fournir à l'association les coordonnées d'un correspondant local, capable d'accueillir l'enfant en cas de rapatriement sanitaire ou de renvoi.

12 - Discipline

Les participants s'engagent à avoir une conduite exemplaire pendant les actions de l'échange, et en particulier à ne consommer ni alcool ni tabac et à accepter l'autorité bienveillante de l'encadrement de l'association. Toute faute grave entraînera un rapatriement à la charge de la famille. Tout comportement nuisant aux relations de communication, à l'intégration et à la réussite du séjour sera sanctionné, notamment l'utilisation des réseaux sociaux et de toute connexion internet qui devra se faire avec modération (moins d'une heure par jour). Si ce point n'est pas respecté, l'association se réserve le droit de mettre un terme à l'échange.

NB : Nous vous demandons de garder précieusement ce règlement et de le relire attentivement avant de recevoir votre hôte et avant de vous rendre en Australie.

Règlement soumis à l'assemblée générale du 3 mars 2018. Les modifications ont été adoptées à la majorité des membres présents ou représentés.